



VARENNES

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 955-2 modifiant le règlement 955 décrétant l'imposition d'une redevance au développement afin de modifier la contribution et les catégories d'unité de logement assujetties

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du conseil municipal de la Ville de Varennes le 11 septembre 2023.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 15 septembre 2023.

Donné à Varennes, ce 21 septembre 2023.

La greffière adjointe des Services juridiques et greffe,

M^{me} Mylène Rioux, OMA

▼
Hôtel de ville
Services administratifs
175, rue Sainte-Anne, case postale 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 652-2655

▼
Bibliothèque de Varennes
Service arts, culture et bibliothèque
2221, boul. René-Gaultier
Varennes (Québec) J3X 1E3
Téléphone 450 652-3949

▼
Garage municipal
Service des travaux publics
2650, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 0B6
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 929-1636